



Procès-verbal
Le vendredi 28 novembre 2003 - n° 32

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dépose :

Des projets d'amendements au projet de loi n° 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités.
(Dépôt n° 463-20031128)

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Commissaire à la déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;
(Dépôt n° 464-20031128)

Le rapport annuel de gestion du Bureau du Coroner, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.
(Dépôt n° 465-20031128)

28 novembre 2003

M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 466-20031128)

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Une entente relative à la transmission des données de la Financière agricole du Québec à l'Office des producteurs de tabac jaune du Québec, ainsi qu'un avis de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 467-20031128)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Lemieux (Bourget), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 25, 26 et 27 novembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 31 Loi modifiant le Code du travail

(Dépôt n° 468-20031128)

M. Paquet (Laval-des-Rapides), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 27 novembre 2003, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières et procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 24 Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 469-20031128)

28 novembre 2003

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Jutras (Drummond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 7 678 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction de l'autoroute 30 ;

(Dépôt n° 470-20031128)

L'extrait d'une pétition, signée par 187 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction de l'autoroute 30.

(Dépôt n° 471-20031128)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 130 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de La Pinière, concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique.

(Dépôt n° 472-20031128)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 209 citoyens et citoyennes de la circonscription de Jacques-Cartier, concernant la Bibliothèque publique de Pointe-Claire.

(Dépôt n° 473-20031128)

28 novembre 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés quatre extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 216 citoyens et citoyennes de la circonscription de Jacques-Cartier, par M. Kelley (Jacques-Cartier) ;
(Dépôt n° 474-20031128)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 435 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Marquette, par M. Ouimet (Marquette) ;
(Dépôt n° 475-20031128)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 180 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Blainville, par M. Legendre (Blainville) ;
(Dépôt n° 476-20031128)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 75 citoyens et citoyennes de la circonscription de Vimont, par M. Auclair (Vimont).
(Dépôt n° 477-20031128)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée se réunisse lundi prochain, le 1^{er} décembre 2003 à compter de 10 heures.

La motion est adoptée.

28 novembre 2003

Mme Lamquin-Éthier (Crémazie) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le travail de l'AFEAS qui, grâce à sa campagne annuelle de sensibilisation sur les impacts négatifs de la violence *Opération Tendre la main*, qui se tiendra, pour sa septième édition, du 23 novembre au 7 décembre 2003, fait la promotion de comportements non violents, particulièrement envers les jeunes, les femmes et les personnes âgées.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi publics au nom des députés

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture relatif au projet de loi n° 194, Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) propose que le projet de loi n° 194, Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, soit adopté.

28 novembre 2003

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 194 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 27 novembre 2003, sur la motion de M. Audet, ministre du Développement économique et régional, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit maintenant adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

À 12 h 55, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

28 novembre 2003

La séance reprend à 15 h 09.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mercredi 3 décembre 2003 et qu'à cette fin elle entende les personnes et organismes suivants et ce, dans l'ordre ci-après indiqué :

- M. Gérald Tremblay, maire de la ville de Montréal, après les affaires courantes et ce, pour une durée de 60 minutes ;
- M. Pierre Bourque, chef de l'opposition à l'Hôtel de ville de Montréal, de 15 h 00 à 16 h 00 ;
- La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, de 16 h 00 à 17 h 00.

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes, partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Adoption du principe

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose que le principe du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 33 est adopté.

28 novembre 2003

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 33 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

Adoption du principe

M. Fournier, ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, propose que le principe du projet de loi n° 23, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 23 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 23 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Audet, ministre du Développement économique et régional, proposant que le principe du projet de loi n° 34, Loi sur le ministère du Développement économique et régional, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 18 heures.

À la fin de son intervention, M. Thériault (Masson) propose la motion de report suivante :

QUE la motion en discussion soit modifiée en retranchant le mot « maintenant » et en ajoutant, à la fin, les mots « dans six mois ».

La motion est rejetée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

28 novembre 2003

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au lundi 1^{er} décembre 2003, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 19 h 21, M. Sirros, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au lundi 1^{er} décembre 2003, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET